

2009/1431 - Approbation d'une convention avec la Communauté urbaine de Lyon pour la réalisation par le Service archéologique de la Ville de Lyon du diagnostic archéologique du parking Saint-Antoine (69002).
(Direction des Affaires Culturelles) (BMO du 25/05/2009, p. 0967)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : C'est une délibération sur l'approbation d'une convention avec la Communauté urbaine de Lyon, pour la réalisation d'un diagnostic archéologique sur l'emplacement du parking Saint-Antoine et c'est une demande pour réaliser ce diagnostic archéologique sur un territoire, avec une forte probabilité de traces archéologiques.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement :
Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous sollicitez notre approbation sur une convention avec le Grand Lyon, pour la réalisation d'un diagnostic archéologique du parking Saint-Antoine, par les services de la ville.

Sur le fond, nous ne contestons nullement le principe de ce diagnostic, indispensable à la réalisation du projet Rives de Saône, ni d'ailleurs le choix du Service Archéologique de la Ville de Lyon, dont on connaît la compétence.

En revanche, nous sommes dans l'ignorance totale quant aux modalités pratiques de ce diagnostic, tout comme sur l'ensemble du projet d'ailleurs. Malgré des demandes répétées d'information, nous n'avons pu obtenir aucune information tangible.

Alors, vous n'êtes pas sans savoir le trouble, et c'est un euphémisme, qu'a semé votre annonce de déplacement du parking dans le quartier. Les riverains, les forains, les Conseils de quartier, les associations d'intérêt local, les habitués du marché... sont, depuis l'annonce, en effervescence. Des pétitions circulent et les élus du 2^e arrondissement, sont chaque jour interpellés sur ce sujet.

Car, hormis le parc de Saône en cours de réalisation, le plus gros chantier de ce mandat sera, paraît-il, la reconstruction du parking Saint-Antoine. Un projet qui va avoir une incidence importante sur son environnement, tant en terme d'aménagements d'espaces publics qu'en terme d'organisation des circulations et du stationnement, sans parler, bien sûr, de la gestion d'un chantier difficile et long.

Pour commencer, le projet des Rives de Saône a été présenté à la presse en même temps qu'aux maires concernés, sans aucune concertation préalable.

L'effet d'annonce, sans aucun ménagement, a été immédiat et je dirais même dévastateur ! Et rien n'est fait pour calmer la rumeur qui grandit. Ni auprès des élus, ni auprès des riverains et des forains. Aucune information.

Alors, des mauvaises langues pourraient penser qu'il n'y a pas grand-chose à en dire, que les Rives de Saône ne sont encore qu'une coquille vide. Je préfère ne pas y croire car j'ai à cœur de voir aboutir ce projet ; un projet qui, bien au-delà de la presqu'île, permettra aux communes traversées de reconquérir leurs berges au profit des habitants, au profit des visiteurs de toute notre agglomération.

Après les mots, je crois que l'heure est à l'action ! A quand une commission Rives de Saône réunissant tous les arrondissements concernés ? Et je crois qu'ils sont 5 ou 6 sur 9. Sans information ni concertation des élus et des Lyonnais, le projet des Rives de Saône continuera de faire peur plutôt que de faire rêver.

En conclusion, dans l'attente d'informations précises, d'une véritable méthode de travail, d'un véritable calendrier précis, et pour souligner l'absence totale de concertation, nous nous trouvons, malheureusement, dans l'obligation de nous abstenir sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Je comprends votre abstention, Monsieur Broliquier, parce que vous êtes un garçon craintif. Déjà, effectivement, pour les Berges du Rhône, vous exprimiez vos craintes. Et quand les Berges du Rhône se sont réalisées, vous n'aviez à ce moment-là plus de craintes.

Permettez-moi de vous dire que lorsqu'on lance un projet, il faut ensuite que les techniciens commencent à travailler un peu pour regarder la faisabilité des différents scénarii. Si nous vous présentions un scénario, et qu'ensuite on nous dise le lendemain « ah ! bien non, excusez-nous, mais ce n'est pas comme cela que l'on peut faire ! » vous nous diriez « vous êtes un peu léger ».

Donc, aujourd'hui, les services travaillent. Lorsqu'ils auront des pistes un peu plus élaborées, effectivement, nous aurons une réunion et nous réunirons un Comité de pilotage avec à la fois, les Maires d'arrondissement et les Maires de l'ensemble des communes concernées. Mais évidemment, vu la grandeur du projet, il y aura vraisemblablement plusieurs Comités de pilotage suivant les zones concernées par le projet des rives de Saône.

Donc, voilà. Pour le reste, la DRAC nous demande bien évidemment, avant de choisir la position du parking -parce que je crois qu'il y a de faux bruits que je veux dissiper. On ne va pas commencer par démolir le parking actuel avant d'en construire un autre. On va d'abord en construire un, comme on a fait par exemple sur Lyautey, sur la Fosse aux Ours, et après on supprimera cette verrue qui est aujourd'hui sur les bords de Saône- donc, aujourd'hui, nos services sont en train, sur la demande de la DRAC, de faire un certain nombre de forages de manière à regarder quel est le meilleur positionnement pour le parking. Comme je ne suis pas archéologue et que je n'ai pas carotté moi-même, je ne peux pas vous dire où se trouve la meilleure position pour le parking, mais je vous assure que

dès que je le saurai, je vous en ferai part. Il n'y a pas de cachotteries de notre part.

En attendant, faites signer les pétitions. Lorsque le projet sera réalisé, je vous les renverrai. Merci.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon s'est abstenu.)

(Adopté.)